



**RETURN PROPOSAL BY EMAIL /
RETOURNEZ LES PROPOSITIONS PAR
COURRIEL :**

Nicole.pontes@canada.ca and / et
[ssc.wtdprintingproducts-
produitsimpressionatmt.spc@canada.ca](mailto:ssc.wtdprintingproducts-productsimpressionatmt.spc@canada.ca)

**REQUEST FOR PROPOSAL
AMENDMENT / MODIFICATION DE LA
DEMANDE DE PROPOSITIONS**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de
l'invitation demeurent les mêmes.

Comments – Commentaires

Title – Sujet 3 PRODUCTION PRINTERS FOR SHARED SERVICES CANADA / 3 IMPRIMANTES DE PRODUCTION POUR SERVICES PARTAGÉS CANADA	
Solicitation No. – N° de l'invitation RFP 2BP533135	Amendment No. - N° de la modif. 002
Client Reference No. – N° référence du client RAS 15-33135	Date 03 Feb 2016 / Le 3 février 2016
Solicitation Closes – L'invitation prend fin on February 12, 2016, at 2 :00 PM le 12 février 2016, à 14 h	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time (EST) / Heure normale de l'Est
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à : Nicole Pontes	
Telephone No. – N° de téléphone : 613-462-2832	FAX No. – N° de téléc. Not applicable / Sans objet
Email Address for RFQ Submission – Envoyer les DDQ à : ssc.wtdprintingproducts-productsimpressionatmt.spc@canada.ca Bidders are requested to also email – Les soumissionnaires doivent aussi envoyer les DDQ à : Nicole.pontes@canada.ca	
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : <i>(Further Client coordinates to be inserted at contract award)</i> <i>(Les coordonnées des clients seront insérées à la suite de l'attribution du contrat.)</i>	
Invoices: Factures : <i>(Further Client coordinates to be inserted at contract award)</i> <i>(Les coordonnées des clients seront insérées à la suite de l'attribution du contrat.)</i>	

Issuing Office – Bureau de distribution

SSC | SPC

Procurement and Vendors Relationships | Achats
et Relations avec les fournisseurs

180 Kent, 13th Floor | 180, rue Kent, 13^e étage
Ottawa, Ontario | Ottawa (Ontario) K1P 5P5
K1P 5P5

Vendor/firm Name and address

Nom et adresse du fournisseur ou de l'entreprise

Facsimile No. – N° de télécopieur

Telephone No. – N° de téléphone

**Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm
(type or print)-**

**Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**

Signature

Date

MODIFICATION N° 002 DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

IMPRIMANTES DE PRODUCTION

La modification n° 001 de la demande de propositions est apportée pour les raisons suivantes : questions et réponses.

Question 1 :

L'exigence A1.31 cadre davantage avec les imprimantes de production couleur qu'avec les imprimantes monochromes. Par conséquent, nous demandons à l'État de supprimer l'exigence A1.31 dans son intégralité.

Réponse 1 :

Nous acceptons de supprimer l'exigence A1.31 dans son intégralité pour les imprimantes monochromes seulement.

Question 2 :

En ce qui concerne les exigences A1.42 et A2.42, est-ce que l'État envisagerait d'accepter un appareil qui nécessite la modification de la prise électrique?

Réponse 2 :

Oui, nous acceptons les appareils qui nécessitent la modification de la prise électrique. Des arrangements seront pris par le Bureau pour respecter les exigences en matière d'électricité.

Question 3 :

Tous les dispositifs d'impression : Pourriez-vous confirmer que vous recherchez un serveur d'impression externe pour chacun des dispositifs d'impression?

Réponse 3 :

Oui, nous confirmons que nous recherchons un serveur d'impression externe pour chaque imprimante.

Question 4 :

Tous les dispositifs d'impression : Pourriez-vous confirmer que vous recherchez une interface humaine complète, ce qui comprend un clavier, une souris et un écran, pour chaque serveur d'impression?

Réponse 4 :

Oui, nous confirmons que nous recherchons une interface humaine complète, ce qui comprend un clavier, une souris et un écran, pour chaque serveur d'impression.

Question 5 :

Tous les dispositifs d'impression : Pourriez-vous confirmer que vous recherchez une interface en couleurs pour toutes les imprimantes afin de simplifier les opérations?

Réponse 5 :

Nous préférierions une interface en couleurs, mais l'interface DOIT être compatible avec les trois imprimantes de production.

Question 6 :

Imprimante de production monochrome – A1.15 : L'imprimante doit être capable de traiter différents formats et poids de papier : des tailles de 8,5 po x 11 po à 12 po x 18 po; du papier bond de 20 lb à 300 grammes par m² (papier couché à 12 points); papier recyclé; onglets prédécoupés; étiquettes; papier autocopiant, couché et à base de polyester. Nous demandons que l'imprimante n'ait pas à être capable de traiter du papier à base de polyester si ce n'est pas nécessaire.

Réponse 6 :

A1.15 : L'exigence obligatoire concernant le papier à base de polyester est supprimée.

Question 7 :

Imprimante de production couleur – A2.14 : Les imprimantes doivent être capables de traiter différents formats, poids et types de papier : de 8,5 po x 11 po à 12 po x 18 po; du papier bond de 20 lb au papier couverture de 80 lb; papier recyclé; onglets prédécoupés; étiquettes; papier autocopiant, couché et à base de polyester.

Nous demandons que les imprimantes n'aient pas à être capables de traiter du papier à base de polyester si ce n'est pas nécessaire.

Réponse 7 :

A2.14 : L'exigence obligatoire concernant le papier à base de polyester est supprimée.

Question 8 :

Imprimante de production monochrome – A1.9 : Les imprimantes doivent avoir une résolution native d'impression minimale de 4 800 x 600 ppp ou de 2 400 x 2 400 ppp.

Nous demandons à l'État de réduire les exigences en matière de résolution (600 x 2 400 p ou 1 200 x 1 200 ppp).

Réponse 8 :

A1.9 : Nous ne pouvons pas changer l'exigence en matière de résolution d'impression. Nos imprimantes actuelles ont une résolution de 2 400 x 2 400 ppp et, à des fins d'uniformité, nos nouvelles imprimantes doivent avoir la même résolution. Nous fournissons des « copies certifiées conformes » d'images dupliquées, et une résolution optimale est essentielle pour offrir ce service.

Question 9 :

A2.1 : Pouvez-vous préciser l'exigence (8 bits)? Est-ce que l'État accepterait un système d'impression en couleurs doté d'un générateur d'image tramée de 1 200 x 1 200 ppp x 8 bits et d'une résolution d'impression de 2 400 x 2 400 ppp? Un tel système augmenterait considérablement la quantité de données traitées et imprimées et offrirait un niveau de détail accru et la qualité la plus élevée sur le marché.

Réponse 9 :

Oui, ce système sera accepté comme une réponse valide.

Question 10 :

À l'annexe B1, « Base de paiement », en ce qui concerne les imprimantes monochromes, doit-on indiquer les taux mensuels fermes (TMF) pour un appareil ou pour les deux appareils?

Réponse 10 :

Les TMF d'une seule imprimante de production devraient être indiqués à l'annexe B1, « Base de paiement ».

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.